

Élaboration du document d'objectifs du site
Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des
Réserves, des Usages et de Montgé » (77)

Date : 11/04/2013
Etat du CR : rédigé le 11/04/2013
Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope)
Approbateur : Sylvain FROC (Biotope)
Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président
du comité de pilotage)
Anne SUY (Communauté de communes du
Pays de l'Ourcq)
Géry WAYMEL (Communauté de communes
du Pays de l'Ourcq)
Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France)
Roland RODDE (DDT 77)

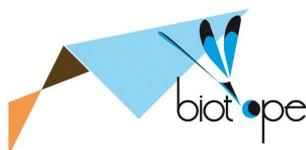
Compte rendu de la réunion du comité de pilotage n°3 du 10/04/2013

Les listes des participants et des personnes excusées figurent en annexe.

Objet de la réunion : Présentation et validation du document d'objectifs complet, proposition par la communauté de communes et la DDT d'ajustement du périmètre du site.

- Introduction par monsieur Rousseau puis tour de table
- Rappel des diagnostics écologique et socio-économique
- Présentation du programme d'actions
- Présentation des derniers outils de communication (infosite n°2, exposition itinérante)
- Proposition d'ajustement du périmètre du site

N°	Remarques/questions
1	<p>M. Rousseau introduit la réunion par un tour de table.</p> <p>Céline Bernard rappelle le contexte de l'étude, la méthode d'élaboration du Docob et rappelle ensuite les principales conclusions des diagnostics écologique et socio-économique qui avaient été présentés lors du précédent comité de pilotage le 10 février 2012.</p> <p>Elle présente ensuite les objectifs de développement durable déclinés en objectifs opérationnels et les mesures proposés et débattus lors des ateliers de travail. Le projet de charte Natura 2000 est ensuite présenté.</p>
2	<p>Présentation des derniers outils de communication</p> <p>L'infosite n°2 est consacré à l'avancement de l'élaboration du Docob, les activités humaines et une présentation de l'exposition itinérante.</p> <p>L'exposition itinérante est composée de 6 panneaux (60cm x 90 cm) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du réseau Natura 2000 - Présentation du site des Bois des réserves, des Usages et de Montgé - Les habitats d'intérêt communautaire - Les espèces animales d'intérêt communautaire - Les activités socio-économiques - Les possibilités d'actions (types de contrat, charte)
3	<p>DRIEE : Délai de retour pour les remarques sur les outils de communication (infosite, panneaux) ?</p> <p>M. Rousseau propose jusqu'à fin avril. Céline Bernard propose le 26 avril comme date butoir.</p>
4	<p>M. Rousseau rappelle le contexte et les avancées positives sur ce dossier.</p>
5	<p>M. Patrimonio remercie Biotope pour son travail qui a fait avancer la connaissance de la biodiversité. Il faudra approfondir. Il remercie la CCPO pour l'animation du Docob.</p>
6	<p>M. Rigaud : précise qu'il y a des contraintes extérieures, notamment liées au SDRIF qui a retiré des possibilités de développement économique sur le secteur depuis 2008.</p> <p>M. Rousseau répond qu'il œuvre pour que l'activité économique se développe à l'extérieur du site Natura 2000.</p> <p>M. Patrimonio précise que les travaux de Biotope n'ont pas montré la présence de Sonneur à l'extérieur du site.</p> <p>M. Rodde confirme cela et rappelle que les conclusions de l'étude d'incidence des Effaneaux ont été reprises dans le Docob.</p>



Élaboration du document d'objectifs du site
Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des
Réserves, des Usages et de Montgé » (77)

Date : 11/04/2013
Etat du CR : rédigé le 11/04/2013
Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope)
Approbateur : Sylvain FROC (Biotope)
Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président du comité de pilotage)
Anne SUY (Communauté de communes du Pays de l'Ourcq)
Géry WAYMEL (Communauté de communes du Pays de l'Ourcq)
Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France)
Roland RODDE (DDT 77)

7	<p>M. Eelbode rappelle que ce qui s'est passé sur les Effaneaux a été catastrophique et regrette la prise en compte du site Natura 2000 au-delà de son périmètre strict par certains acteurs (associations, élus de la Région) pour servir d'alibis pour bloquer le projet.</p> <p>M. Rigaud : rappelle le faible taux d'emploi du territoire, c'est une priorité.</p> <p>M. Patrimonio prend l'exemple du site de la Seine-Saint-Denis.</p> <p>M. Huot-Daubremont ne voit pas pourquoi il y a des problèmes si l'évaluation des incidences est faite correctement.</p>
8	<p>M. Rigaud : à qui s'impose la charte Natura 2000 ?</p> <p>M. Rodde rappelle le choix de la France de faire du volontariat et explique que la charte s'applique uniquement aux volontaires qui signent la charte (personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire des droits sur la (les) parcelle(s) concernée(s) et exclusivement au sein du périmètre du site.</p>
9	<p>M. Eelbode rappelle la problématique de la réglementation des chemins et de leur accès.</p> <p>M. Chesné précise que certains usagers mal intentionnés ont été contrôlés dans l'Aisne pas l'ONCFS qui les a mis en garde par rapport au site Natura 2000.</p> <p>Pierre Rivalin rappelle que le PDIPR peut favoriser l'installation de barrières physiques (éco-conditionnalités des aides) sous réserve que les communes aient donné un avis favorable sur le PDIPR.</p>
10	<p>M. Gaumont s'interroge sur l'habitat hêtraie à Jacinthe. M. Jenner abonde et conteste la classification de l'habitat : pluviométrie insuffisante, topographie...Quelles recommandations peut-on apporter pour gérer ces habitats et à quels termes ?</p> <p>M. Patrimonio précise que le CBNBP a été saisi et a validé l'expertise de Biotope.</p>
11	<p>Mme Huot-Daubremont souhaite que des efforts soient portés sur l'amélioration des connaissances sur les oiseaux : Pics, Chouettes...</p> <p>M. Rodde précise que l'on est contraint par les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la Directive Habitats-Faune-Flore qui sont suivis en priorité et que par conséquent l'avifaune ne peut pas être suivie dans ce cadre.</p>
12	<p>La chambre d'agriculture et la DDT ont fait remonter leurs remarques directement à Biotope.</p>
13	<p>M. Jenner signale les difficultés induites par les dates pour les travaux indiquées dans la charte : fin juillet ou fin août.</p> <p>M. Gaumont signale les problèmes induits par cela pour éviter le tassement des sols et souhaite que cela soit un peu plus souple.</p> <p>Céline Bernard précise que les dates sont simplement en recommandations pour la partie milieux boisés.</p>
14	<p>M. Féraille, représentant du Sous-Préfet, indique que l'État soutient la recherche d'une démarche harmonieuse conciliant environnement et développement économique.</p> <p>M. Cossut rejoint la conclusion du représentant du Sous-Préfet.</p>
15	<p><u>Projet d'ajustement de la délimitation précise du périmètre du site</u></p> <p>M. Rousseau précise le contexte et son souhait de caler le périmètre le mieux possible dès maintenant comme convenu lors du groupe de travail du 23 janvier 2013.</p> <p>M. Patrimonio rappelle les marges de manœuvre pour réaliser cet ajustement (cf. note de la DEB jointe au présent compte rendu).</p> <p>M. Rodde précise que le périmètre du site a été proposé en 2006 sur la base d'une carte IGN antérieure alors que les travaux de la LGV étaient bien avancés et que le remembrement sur la commune de Vendrest était déjà en cours. Il précise quels points font débat suite aux ajustements sur les limites cadastrales : bois de Beaugard, pointe de Chambardy, parcelles sur la LGV et à proximité, ferme des écoliers. La surface actuelle est de 861,7 ha (corrigé en Lambert 93). L'ajustement proposé induit une diminution de 0,5% de la surface actuelle.</p> <p>M. Patrimonio indique que l'on peut valider le principe d'ajuster le périmètre mais sans statuer précisément sur</p>



Élaboration du document d'objectifs du site
Natura 2000 (SIC) FR1102006 « Bois des
Réserves, des Usages et de Montgé» (77)

Date : 11/04/2013
Etat du CR : rédigé le 11/04/2013
Rédactrice : Céline BERNARD (Biotope)
Approbateur : Sylvain FROC (Biotope)
Validateurs : Jacques ROUSSEAU (Président
du comité de pilotage)
Anne SUY (Communauté de communes du
Pays de l'Ourcq)
Géry WAYMEL (Communauté de communes
du Pays de l'Ourcq)
Olivier PATRIMONIO (DRIEE Ile-de-France)
Roland RODDE (DDT 77)

	les ajustements à réaliser. M. Rousseau approuve cette proposition.
	M. Rousseau demande si le Docob peut être approuvé : - M. Jenner et M. Gaumont émettent une réserve sur l'habitat de hêtraie à Jacinthe ; - M. Rigaud s'abstient en raison du volet socio-économique. Le document d'objectif est validé par le comité de pilotage sous réserve que l'ajustement du périmètre soit bien réalisé.
15	M. Rousseau précise que la CCPO a la volonté de poursuivre le travail entamé sur ce site et souhaite se positionner pour être l'animateur pour la mise en œuvre du Docob. M. Rodde précise les étapes théoriques à venir (convocation du Copil pour désignation de l'animateur...) et les possibilités de montage pour l'animation (régie, délégation à une structure externe, animation avec un soutien technique).
16	M. Rousseau clôture la réunion.